



# POINT D'INFORMATION SUR LES DOSSIERS D'ACTUALITE DU CNOSF

En lien avec le Conseil d'administration organisé le

Jeudi 15 décembre 2022 | 9h00 – 13h00

---

## SOMMAIRE

1. Actualités politiques et institutionnelles du CNOSF.....	3
2. Campagne de délégation 2022 pour les disciplines d'hiver et actualités juridiques liées à la loi Sport (décision).....	6
3. Concept & budget du Club France 2024 (décision).....	9
4. Représentations extérieures du CNOSF (décision).....	11
5. Sport en France.....	14
6. Audit interne financier du CNOSF et échanges.....	16
7. Nouvelles attributions fonds de solidarité Ukraine.....	17
8. Actualités internationales.....	18
9. Dispositif de mobilisation des supporters français.....	21
10. Fonds de solidarité Equipementier 2023 (décision).....	23
11. Premières modalités de sélection des fédérations pour les JO 2024.....	24
12. Billetterie Paris 2024.....	25
13. Pass'Sport.....	27
14. Groupe de travail bénévolat dans le sport et atelier IPCS.....	28
15. Colloque « Sport et Olympisme : quel héritage pour les jeunes ? » .....	30
16. Accompagnement à la transformation économique des fédérations.....	31
17. Composition de la Commission Médicale (décision).....	32
18. Séminaire des Territoires, Salon des Maires et Tournée des Territoires.....	33
19. Création de la Commission ad hoc « Sports de nature » (décision).....	35
20. Atelier IPCS dédié à l'insertion par et dans le sport.....	37
21. Plateforme de Cashback solidaire.....	39

22. Club des 300 femmes dirigeantes.....	41
23. Trophées Sentez-vous Sport.....	42
24. Mise en œuvre du plan Sobriété énergétique pour le sport.....	43
25. Travaux de la CAHN et 3 <sup>e</sup> Week-end Bleu.....	45

# Actualités politiques & institutionnelles

## Information

**Pôle :** Cabinet

**Elue référente :** Brigitte HENRIQUES

Vision d'ensemble sur les **différents événements institutionnels** des dernières semaines et **focus sur les séquences-clés** (Commission Olympique du CNOSF, ANS, Paris 2024, temps d'échanges avec les 109 membres, Vœux 2023).  
Rappel du calendrier 2023 des ateliers IPCS.

### 1. Calendrier institutionnel novembre-décembre 2022

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
<b>14 novembre</b>	<b>15 novembre</b>	<b>16 novembre</b>	<b>17 novembre</b> 30 ans de la Conciliation	<b>18 novembre</b>	<b>19 novembre</b>	<b>20 novembre</b>
<b>21 novembre</b>	<b>22 novembre</b> Bureau Paris 2024 Salon des Maires	<b>23 novembre</b> Salon des Maires	<b>24 novembre</b>	<b>25 novembre</b> MEMOS français au CNOSF	<b>26 novembre</b>	<b>27 novembre</b>
<b>28 novembre</b> Convention CNOSF x CPSF x MEDEF	<b>29 novembre</b> Bureau de l'ANS	<b>30 novembre</b> Bureau du CNOSF	<b>1<sup>er</sup> décembre</b> Commission Olympique du CNOSF Tournée des Territoires à Besançon	<b>2 décembre</b>	<b>3 décembre</b>	<b>4 décembre</b>
<b>5 décembre</b> IPCS Bénévolat Tournée des Territoires à Nantes	<b>6 décembre</b> RDV avec la MSJOP 3 <sup>e</sup> Mardi des Présidents	<b>7 décembre</b> RDV avec Tony ESTANGUET	<b>8 décembre</b> CA ANS Echanges avec les 109	<b>9 décembre</b>	<b>10 décembre</b> Séminaire CAHN	<b>11 décembre</b> Séminaire CAHN
<b>12 décembre</b> CA Paris 2024	<b>13 décembre</b> Bureau du CNOSF	<b>14 décembre</b> Dîner Amicale parlementaire du Rugby	<b>15 décembre</b> CA du CNOSF	<b>16 décembre</b>	<b>17 décembre</b> 3 <sup>e</sup> WE Bleu	<b>18 décembre</b> 3 <sup>e</sup> WE Bleu
<b>19 décembre</b> COFIL Gagner en France	<b>20 décembre</b>	<b>21 décembre</b>	<b>22 décembre</b>	<b>23 décembre</b>	<b>24 décembre</b>	<b>25 décembre</b>

### 2. Séquences-clés

#### Commission Olympique du CNOSF | 1<sup>er</sup> décembre 2022

La Commission Olympique du CNOSF, composée des présidentes et présidents de fédérations olympiques, s'est réunie sous la présidence de Luc TARDIF (co-président de la Commission), épaulé par Cédric GOSSE (président de la Fédération Française de Triathlon).



En présence d'interlocuteurs des institutions concernées (Yann CUCHERAT, conseiller expert haute performance de l'ANS ; Etienne THOBOIS, directeur général de Paris 2024 ; Jean-Philippe GATIEN, directeur exécutif des sports de Paris 2024), plusieurs sujets importants ont pu être abordés :

- Préparation des Equipes de France (Gagner en France, accès au Village olympique, équipements techniques...);
- Billetterie Paris 2024 ;
- Test events.

La ministre des Sports et des JOP est intervenue en fin de réunion. Elle est notamment revenue sur :

- La stabilisation des effectifs de CTS jusqu'en 2025 inclus (modulo d'éventuels transferts) ;
- L'importance de l'engagement du mouvement sportif dans la réussite du Pass'Sport ;
- Les questions en suspens dans le cadre de l'application de la loi « Sport » et des modifications statutaires des fédérations.

### **Réunion d'échanges avec les 109 membres** | 8 décembre 2022

Dans la continuité de la volonté de partage portée par l'ensemble de l'équipe dirigeante du CNOSF, les 109 membres ont été invités à un temps d'échange autour des projets et sujets d'actualités du CNOSF, autour de Brigitte HENRIQUES et des élus du Bureau exécutif.

### **Conseil d'administration de l'Agence Nationale du Sport** | 8 décembre 2022

Une réunion largement dédiée aux aspects financiers, et notamment au budget initial 2023 de l'Agence : Le **montant prévisionnel des recettes nettes de l'Agence se chiffre à 437,7M€**, ventilés en cinq volets :

- 159,5M€ correspondant aux taxes affectés à l'ANS pour 2021 ;
- 148,5M€ au titre d'une subvention qui émane du MSJOP ;
- 7,1M€ au titre d'une subvention pour charge de service public ;
- 114,2M€ de financements de l'Etat fléchés ;
- 8,5M€ de ressources propres (dont mécénat et partenariats fléchés pour 7,8M€ et reversements de subventions pour 0,7M€).

Le **montant prévisionnel des dépenses proposées s'élève à 451,1M€ en autorisations d'engagement et 462,9M€ en crédits de paiement**, ainsi répartis :

- 12,1M€ au titre des frais de structure ;
- 331,6M€ au titre du développement des pratiques ;
- 119,3M€ au titre de la haute performance.

**Frédéric SANAUR** aura l'occasion lors du Conseil d'Administration du 15 décembre de revenir plus en détails sur le budget 2023 de l'ANS.

### **Conseil d'administration de Paris 2024** | 12 décembre 2022

Le Conseil d'administration du COJO abordera en grande partie le sujet de révision budgétaire, dans le **contexte d'inflation impactant l'organisation des Jeux** et sous pression de l'Etat afin de maintenir un budget à l'équilibre.

Le budget présenté, en hausse à 4,38Md€ (+10% ; +5% hors inflation), sera à l'équilibre grâce à :

- **Une optimisation des ressources** (hausse des recettes commerciales de partenariats +127M€ ; hausse de la projection billetterie +143M€ ; augmentation de la contribution publique sur les Jeux paralympiques +70M€)
- **Une optimisation des dépenses** (rationalisation de cahier des charges sur toutes les lignes du budget, par exemple sur les dates de mise à disposition des sites d'entraînement et de compétition ou encore la réduction du nombre de véhicules ; abandon de mesures insuffisamment efficaces, dont la gratuité des transports en commun pour les détenteurs de billet ; prise en charge par l'Etat d'un certain nombre d'équipements d'intérêt public, comme du matériel sportif ou antidopage)

Maintien de l'approche prudente, notamment via le maintien de la provision pour aléa à hauteur de 200M€ et l'anticipation de la hausse des dépenses de sécurité (augmentation des fléchages sur les lignes concernés).

### **COPIL Gagner en France** | 19 décembre 2022

Présentation de la stratégie du CNOSF sur les différentes thématiques qu'il coordonne :



- **Organisation stratégique de la gestion fonctionnelle de la délégation** pour 2024 et déploiement RH du CNOSF (transports, hébergements, présence Village Olympique/Club France, ...)
- Montée en puissance de **l'animation et de la mobilisation de la communauté des athlètes** (Week-end Bleus, Soirées Bleues, application athlètes, ...)
- Gestion de **l'entourage des athlètes** (billetterie, ...)
- **Communication** renforcée sur l'Equipe de France unifiée
- Adaptation des **tenues techniques Le Coq Sportif** aux différents sports

**Vœux 2023** | 26 janvier 2023

Séquence commune avec le ministère des Sports et des JOP et le CPSF, éventuellement à la Maison de la Mutualité, lieu central (Paris 5<sup>e</sup>) et siège de France 2023 en année de Coupe du Monde de Rugby.

### 3. Calendrier 2023 des ateliers « Impulsion Politique et Coordination Stratégique » (IPCS)

- Janvier : Esport
- Février : Sport à l'université
- Mars : Sport féminin
- Avril : Grenelle des métiers du sport (avec Elisabeth BORNE)
- Mai : Sport en entreprise
- Juin : Sport et handicap
- Juillet : Synthèse & bilan de la première année (après le séminaire de juillet 2021 à l'INSEP).

# Campagne de délégation 2022 pour les disciplines d'hiver & actualités juridiques

## Décision & Information

**Pôle :** Juridique & Cabinet

**Elue référente :** Brigitte HENRIQUES | Prune ROCIPON et Jacques BETTENFELD (co-présidents de la Commission Juridique)

Dans le cadre de la campagne d'attribution de la délégation pour les disciplines des sports d'hiver, conformément à [l'article R. 131-26-1 du code du sport](#), le CNOSF est chargé **d'émettre un avis consultatif sur le projet d'arrêté rédigé par la Direction des sports (DS) et comprenant les disciplines demandées par les fédérations** que la ministre des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques entend déléguer à ces dernières.

**Sous réserve de la validation du Bureau exécutif** du 13 décembre 2022, la résolution ci-après sera proposée au Conseil d'administration.

## 1. Campagne de délégation 2022 pour les disciplines d'hiver

### a. Contexte

**17 fédérations et 62 disciplines** sont concernées par la campagne 2023-2026 d'attribution de la délégation pour les disciplines des sports d'hiver.

Les demandes peuvent être divisées en **3 typologies** – en fonction des disciplines demandées :

- **les demandes de renouvellement** de délégation (relatives à une même discipline) ;
- **les nouvelles demandes** de délégation (relatives à une nouvelle discipline) ;
- **les demandes posant des difficultés** (demandes de délégation d'une discipline par plusieurs fédérations, changement d'intitulé de la discipline demandée, absence d'arbitrage de la DS).

Éléments chronologiques :

- **Août – nov. 2022** : échanges avec la DS sur la nature des éléments transmis et le calendrier de transmission des informations au CNOSF ; demande du CNOSF d'obtenir des informations détaillées sur chaque demande avant fin septembre 2022 ;
- **9 nov. 2022** : réception par le service juridique du CNOSF des éléments d'information transmis par la DS : **tableau et note succincte ; absence de transmission des dossiers des fédérations ;**
- **18 nov. 2022** : réunion de la Commission Juridique du CNOSF ;
- **25 novembre 2022** : saisine officielle du CNOSF par la DS sur le projet d'arrêté du ministère.

Points d'attention :

- Absence d'éléments de nature juridique dans les éléments transmis par la DS et communication tardive des seules informations mises à notre disposition : **pouvoir d'instruction extrêmement limité de la Commission Juridique** pour faire des propositions au BE et plus généralement pour permettre au CNOSF de rendre un avis éclairé ;
- **Plusieurs demandes de délégation n'ont pas fait l'objet d'arbitrage à date** de la part de la DS et du ministère.

### b. Position de la commission juridique

La Commission Juridique s'est réunie le 18 novembre 2022. Ses membres ont voté à l'unanimité la position suivante :

- Pour les 30 demandes de renouvellement de la délégation ou les nouvelles demandes sans concurrence ni difficulté apparente, la Commission émet un **avis favorable** ;
- Pour les 32 disciplines faisant l'objet de toute difficulté et sans pouvoir disposer de l'ensemble des documents et éléments juridiques lui permettant de rendre un avis éclairé, **la Commission se trouve dans l'impossibilité de rendre un avis.**

#### Résolution soumise à validation du Conseil d'administration du 15 décembre 2022

Le Conseil d'administration valide la position de principe suivante :

- Pour chacune des disciplines demandées par une fédération sportive, sans demande concurrente ni difficulté apparente, le CNOSF émet un **avis favorable**, que la demande soit constitutive d'un renouvellement d'une délégation déjà attribuée lors de la campagne précédente ou d'une demande nouvelle.
- Sans pouvoir disposer de l'ensemble des documents permettant de justifier que la demande de délégation remplissait les conditions exigées par le code du sport, **le CNOSF n'est pas en mesure de rendre un avis** pour les disciplines faisant l'objet de toute difficulté, à l'image des demandes concurrentes de la part de deux fédérations.

## 2. Accompagnement des membres sur la Loi « Sport »

### a. Rappel des différents temps d'échanges composant le processus d'accompagnement juridique des fédérations mis en place, dans le cadre de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France (dite « loi sport »)

- 3 octobre 2022 : des réponses ont été apportées par la DS aux premières questions des fédérations issues du premier webinaire organisé par le CNOSF le 15 juin dernier ;
- 4 octobre 2022 : un premier temps d'échange a eu lieu avec la Fédération des Entraîneurs Professionnels (FEP) ;
- 24 octobre 2022 : la Commission Juridique, en collaboration avec le Cabinet, a organisé un second webinaire d'accompagnement juridique dédié à la « loi sport » ;
- 9 novembre 2022 : un second temps d'échange a lieu entre le CNOSF et la FEP ;
- 14 novembre 2022 : organisation de la première réunion du groupe de travail dédié à la représentation des organismes affiliés et agréés au sein des fédérations.
- 23 novembre 2022 : organisation d'un troisième temps d'échange entre le CNOSF et la FEP.

### b. Dernières actions et prochaines étapes

- Envoi le 28 novembre par le CNOSF au MSJOP et à la DS **d'un courrier centralisant les principales préoccupations** (DSO, cumul des mandats, représentations des sportifs et sportives du Haut Niveau, organismes à but lucratifs au sein des instances dirigeantes) découlant de l'application de la loi du 2 mars 2022, auquel est annexé une liste des nouvelles questions des fédérations issues du webinaire et postérieures à celui-ci ;
- Co-rédaction, en cours, par le CNOSF et la DS, d'un **document centralisant l'ensemble des questions des fédérations et réponses de la DS**. Ce document prendra la forme d'une Foire Aux Questions (FAQ). Une réunion de travail dédié à cette FAQ a été organisé au début du mois de décembre entre le service juridique du CNOSF et la DS ;
- 8 décembre 2022 : participation du CNOSF à la **réunion organisée par le cabinet du MSJOP et quelques fédérations** à propos des difficultés de mise en œuvre des dispositions de la loi Sport ;

- **A venir** : Participation du CNOSF à un **temps d'échange avec le ministre des Sports et des JOP** et ses équipes le 16 décembre 2022 sur les difficultés d'application rencontrées par les fédérations dans le cadre de la « loi sport ».

### 3. Consultation sur la possibilité de reporter les élections fédérales 2024 pour les fédérations olympiques

#### a. Proposition

Le Code du sport prévoit que « le mandat de la ou des instances dirigeantes expire au plus tard le 31 décembre de l'année durant laquelle se tiennent les Jeux olympiques d'été ». Aussi est-il prévu que les prochaines élections fédérales se tiennent dans un calendrier très proche des JOP de 2024.

Afin de tenir compte de cet élément, d'anticiper **d'éventuelles difficultés liées au période électorale et de mieux coller au calendrier budgétaire de certaines fédérations**, il pourrait être opportun de prévoir la possibilité, pour les fédérations volontaires, de décaler la date butoir du renouvellement des instances fédérales au-delà du 31 décembre 2024 afin de **réduire le risque de déstabilisation des équipes de France** pendant les JOP de Paris 2024.

Comme ce fut le cas lors des précédentes élections dans le contexte sanitaire de la Covid-19, **une modification exceptionnelle de l'article 2.2.2.5 de l'annexe I-5 article R131-1 et R131-11 du code du sport pourrait être envisagée** pour repousser de quelques mois la date butoir des élections. A titre d'exemple, le décret n° 2020-896 du 22 juillet 2020 avait décalé au 30 avril 2021 l'expiration du mandat des instances dirigeantes.

#### b. Consultation flash des fédérations olympiques

La ministre des Sports et des JOP a indiqué qu'elle soutiendrait la position exprimée par le mouvement fédéral olympique.

Le CNOSF a lancé une **consultation auprès des présidentes et présidents des fédérations concernées** le 17 novembre 2022 et souhaite également le partager avec l'ensemble des fédérations et des administrateurs.

A date, **24 retours** sur les 39 fédérations sollicitées

Favorable	Pas de besoin pour la fédération	Défavorable
17	7	0

# Club France 2024 : concept & budget

## Décision

**Pôle :** Club France 2024

**Elue référente :** Nathalie PECHALAT

La présente note fait **un point sur les avancées des travaux** concernant le Club France depuis la nomination de Nathalie PECHALAT en tant que Présidente déléguée.

Le **CNOSF et le CPSF** gèreront respectivement leur Club France pendant les Jeux Olympiques, puis lors des Jeux Paralympiques, sur le même site de la Villette. Les 2 entités coopèrent afin de mutualiser et baisser les coûts dans le cadre d'une convention de groupement.

## 1. La concertation menée par le CNOSF sur les attentes des parties prenantes

Le CNOSF a lancé **une concertation auprès des fédérations, des CROS/CTOS/CDOS, des membres du CA et de sa commission des athlètes** concernant leurs attentes relatives au Club France. Il en ressort les éléments clés suivants :

- Les **109 membres souhaitent participer à l'animation des activités physiques et sportives**, avec la promotion de leurs activités (idée de « recrutement ») ;
- Les athlètes souhaitent un Club France conçu **pour eux et leur entourage** (lieu privatif, facilités,..) et permettant de valoriser et célébrer la délégation (parcours médias, fête des médaillés,...).
- Les territoires proposent la mise en avant d'une région pendant une journée.

Un point sur les résultats de la concertation sera fait en CA, puis un document « bilan » sera adressé aux membres du CNOSF, aux CROS/CTOS/CDOS et à la CAHN.

## 2. Les dates et horaires, jauges et plan de sécurité du Club France (voir schéma en annexe)

La Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) a validé, le 25 novembre 2022, les dispositifs proposés par le CNOSF concernant **les dates, les heures d'ouverture et de fermeture du Club France, les jauges et la sécurité** :

- Le Club France sera ouvert **du 17 juillet au 11 août 2024** sur les espaces suivants :
  - Prairie du triangle et prairie du cercle sud (extérieur) : jauge de 20 000 personnes.
  - La Grande Halle avec deux jauges :
    - 5 000 personnes en journée.
    - 3 000 personnes de 20 heures à 2 heures du matin.
- Les horaires :
  - Ouverture à partir de 10 heures de l'ensemble des espaces.
  - Evacuation des espaces extérieurs à 23 heures.
  - Evacuation de la Grande Halle à 2 heures du matin.

### 3. Opération Archi-Folies

Dans le cadre de l'Olympiade culturelle, le CNOSF a participé avec un certain nombre de fédérations Olympiques, au **lancement du programme « Archi-Folies »**, en présence notamment de la Ministre de la Culture. L'objectif est de faire coopérer les 20 écoles nationales d'architecture et les fédérations Olympiques sur des projets de pavillons seront installés dans le parc de la Villette pendant les Jeux. Pour les projets qui seront retenus et construits, la structure mobile reviendra aux fédérations Olympiques après les Jeux. C'était une demande du CNOSF en matière d'héritage et une condition de sa participation à ce projet.

### 4. Rencontres prospectives

Le CNOSF, le CPSF et Paris 2024 ont présenté le 5 décembre **le préconcept du Club France aux partenaires de Paris 2024, ainsi que des offres d'activations**. 25 partenaires internationaux et nationaux, soit plus de 80 personnes, étaient présents. La prochaine étape consistera à formaliser dans le détail ces offres et les prix.

Des échanges sont également en cours, ou seront prochainement programmés, **en vue d'une coopération au Club France** : l'Agence Nationale du Sport concernant les animations sportives, le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Ministère de l'Agriculture (projet d'installation d'un dispositif pour promouvoir l'agriculture et les produits français), l'INSEP, « Régions de France » dans le cadre du dispositif « *Nos régions ont du talent* », etc.

### 5. La dimension internationale du Club France

Plusieurs réflexions sont en cours :

- L'installation de **la Maison de l'Europe des Comités Olympiques Européens** au sein du Club France (35 pays potentiellement concernés).
- 9 CNO ont manifesté un intérêt pour installer **leur maison nationale à proximité du Club France** au sein du parc de la Villette.

### 6. Désignation de l'agence de production du CNOSF et du CPSF

Le CNOSF et le CPSF ont lancé **un appel à candidature pour une prestation d'aide à la conceptualisation, à l'aménagement et au fonctionnement des Clubs France 2024**.

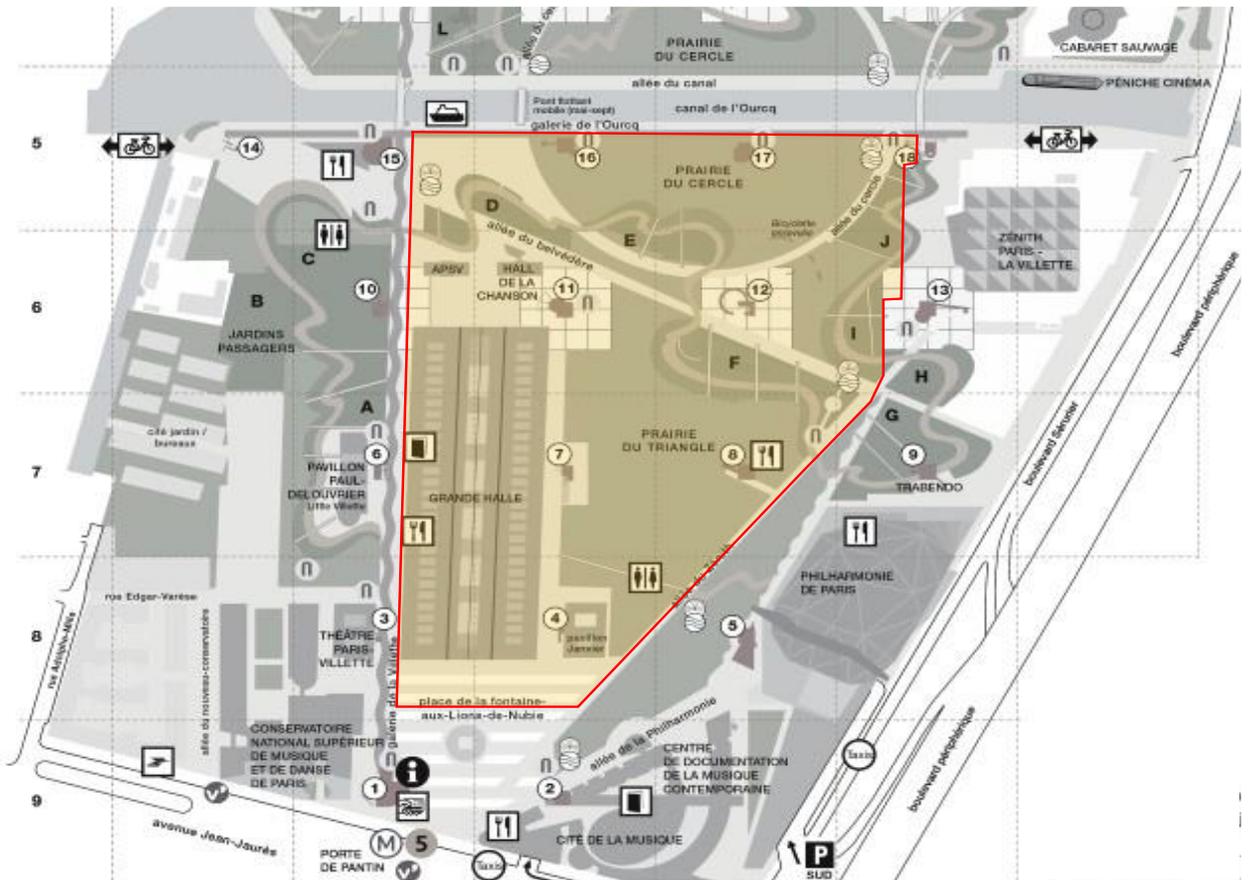
Le Bureau Exécutif du 13 décembre désignera, sur proposition de la commission d'appel d'offres, 3 agences au maximum qui pourront postuler pour proposer une offre. La désignation de l'agence retenue interviendra le 13 avril 2023.

### 7. Quelques dates et moments clefs

- 13 décembre 2022 (Bureau exécutif) et 15 décembre 2022 (Conseil d'administration) : **point d'information et décision sur le Club France, notamment sur les retours de la concertation, les axes du concept et les l'engagement financier du CNOSF**.
- Janvier-février 2023 : formalisation des différentes offres pour les fédérations, les CROS/CDOS/CTOS, les athlètes, l'Etat, les partenaires, les collectivités, les entreprises, etc.
- 26 janvier 2023 : point d'étape lors du Conseil d'administration
- 16 février 2023 : échange lors de la Commission Olympique du CNOSF.
- 13 avril 2023 : désignation de l'agence de production pour le Club France.



## Annexe 1 : implantation du Club France



# Représentations extérieures du CNOSF

## Décision & Information

**Pôle :** Cabinet

**Elue référente :** Astrid GUYART

Dans le cadre du suivi de ses représentations extérieures, un certain nombre de **nouvelles désignations doivent régulièrement être effectuées** auprès d'institutions externes. La **validation des représentations névralgiques** est soumise à validation du Conseil d'administration (**sous réserve de leur validation par le Bureau** exécutif du 13 décembre 2022). Les autres sont présentées pour information.

### 1. Désignations à validation du Conseil d'administration

AGENCE NATIONALE DU SPORT		
Assemblée générale		
Président(e) CNOSF + 1 suppléant	Brigitte HENRIQUES	Michel VION
Secrétaire général CNOSF + 1 suppléant	Astrid GUYART	Jean ZOUNGRANA
Président(e) CPSF + 1 suppléant	Marie-Amélie LE FUR	CPSF
Secrétaire général CPSF + 1 suppléant	CPSF	CPSF
1 représentant CAHN + 1 suppléant	Romain GIROUILLE	Marie MARTINOD
1 représentant commission des territoires + 1 suppléant	Evelyne CIRIEGI	Philippe MANASSERO
1 représentant du sport pro + 1 suppléant	David TEBIB	René BOUSCATEL
4 représentants de fédérations olympiques + suppléants	Luc TARDIF	Michel BACZYK
	Jean-Michel CLEROY	Sylvie LE MAUX
	Jean-Pierre SIUTAT	Luc CHABROL
	Eric TANGUY	Cédric GOSSE
1 représentant de fédération paralympique multisports + 1 suppléant	Marc TRUFFAUT	Guislain WESTELYNCK
3 représentants de fédérations non-olympiques + suppléants	Emmanuelle BONNET-OULALDJ	Stéphane HATOT
	Patrice MARTIN	Betty CHARLIER
	Véronique MOREIRA	Sébastien POIRIER
Conseil d'administration		
Président(e) du CNOSF + SG suppléant	Brigitte HENRIQUES	Astrid GUYART
Président(e) du CPSF + SG suppléant	Marie-Amélie LE FUR	Tanguy de LA FOREST
1 représentant du sport pro + 1 suppléant	David TEBIB	René BOUSCATEL
1 représentant des fédérations olympiques + 1 suppléant	Jean-Pierre SIUTAT	Luc TARDIF
1 représentant des fédérations non-olympiques multisports + 1 suppléant	Emmanuelle BONNET-OULALDJ	Véronique MOREIRA
1 représentant des fédérations non-olympiques unisport + 1 suppléant	Patrice MARTIN	Stéphane HATOT
MINISTÈRE DES SPORTS		
DIGES		
	Jean-Pierre SIUTAT	
FRENCH SPORT TOUCH		
Comité stratégique		
	Brigitte HENRIQUES	
	Jean-Pierre SIUTAT	

#### Résolution soumise à validation du Conseil d'administration du 15 décembre 2022

Le Conseil d'administration approuve la désignation des personnes présentées au titre des représentations extérieures du CNOSF.

## 2. Désignations pour information

<b>ACCOR ARENA (ex POPB)</b>		
<b>Conseil de surveillance</b>		
	James BLATEAU	Sébastien POIRIER
<b>AGENCE NATIONALE DU SPORT</b>		
<b>Groupe de suivi   Développement des pratiques</b>		
2 représentants du CNOSF	Gilles ERB Corinne VANIER	<i>non prévu par texte</i>
1 représentant du CPSF	CPSF	<i>non prévu par texte</i>
<b>Comité emploi</b>		
2 représentants du CNOSF	James BLATEAU Corinne VANIER	<i>non prévu par texte</i>
1 représentant du CPSF	CPSF	<i>non prévu par texte</i>
<b>AGENCE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE (AFLD)</b>		
<b>Fonds de dotation</b>		
<b>Conseil d'orientation</b>		
1 personne qualifiée désignée par CNOSF	Christian DULLIN	<i>Non prévu par texte</i>
<b>BRANCHE PROFESSIONNELLE DU SPORT</b>		
<b>Commission SHN</b>		
1 représentant de la CAHN	Camille AYGLON-SAURINA	
<b>COMITÉ DE LA MÉDAILLE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS</b>		
Président(e) du CNOSF membre de droit	Brigitte HENRIQUES	Philippe MANASSERO
<b>COSMOS</b>		
<b>Conseil national &amp; Bureau</b>		
1 représentant de droit du CNOSF	Didier SEMINET	Corinne VANIER
<b>EUROPEAN SPORTS NGO (ENGSO)</b>		
<b>Commission Union Européenne</b>		
	Luka Antonia BÖRGER	
<b>FONDATION DU BÉNÉVOLAT</b>		
	Christian DULLIN	
<b>INSTITUT DES DIRIGEANTS D'ASSOCIATIONS ET DE FONDATIONS (IDAF)</b>		
<b>Conseil d'administration</b>		
	Christophe MOREAUX	
<b>MINISTÈRE DES SPORTS</b>		
<b>Groupe de travail   Pratiques sportives &amp; changement climatique</b>		
	Jean ZOUNGRANA Betty CHARLIER	
<b>Observatoire de l'économie du sport</b>		
<b>Comité de pilotage</b>		
1 représentant du CNOSF	Sébastien POIRIER	<i>non prévu par texte</i>
<b>MUTUELLE DES SPORTIFS</b>		
<b>Assemblée générale</b>		
4 délégués du CNOSF	Betty CHARLIER Astrid GUYART Romain GIROUILLE Émeline BOURÉ	
<b>OFFICE FRANCO-ALLEMAND DE LA JEUNESSE (OFAJ)</b>		
<b>Conseil d'orientation</b>		
Président(e) CNOSF + 1 suppléant	Jean-Michel BRUN	Pierre-Louis MAGNANI
<b>PARIS 2024 - DIJOP</b>		
<b>Comité de pilotage "Grande collecte des archives du monde du sport"</b>		
	Gabriel BERNASCONI	
<b>QUALISPORT</b>		
<b>Conseil d'administration</b>		
1 ou plusieurs ? représentants du CNOSF	Guillaume DELCOURT	
<b>UNION NATIONALE DES CENTRES SPORTIFS DE PLEIN AIR (UCPA)</b>		
<b>Conseil d'administration</b>		
	Jean ZOUNGRANA	



# Sport en France

## Information

**Pôle :** Transformation Economique et Marketing  
**Elus référents :** Eric TANGUY & Michel CALLOT

Le CNOSF a lancé une procédure formalisée avec négociation qui a débuté le 21 octobre 2022 afin d'attribuer **le marché 2023-2025 de « prestations de médiatisation audiovisuelle du sport français »**.

Un avenant de prolongation jusqu'au 24 mai 2023 est en cours de signature avec Media365 (contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2022) afin d'assurer la continuité de Sport en France tout en menant à bien la consultation.

### 1. Phase 1 de la procédure dite « phase d'appel à candidature »

Cette phase a débuté le 21 octobre 2022. **Un règlement d'appel à candidature a été publié** sur la plateforme d'appel d'offre du CNOSF. Les candidats intéressés devaient fournir un dossier administratif et technique présentant les points suivants :

- Organisation et activités et ressources humaines et techniques du répondant ou du groupement
- Expérience et savoir-faire en matière de prestations audiovisuelles déjà réalisées
- Références spécifiques dans le domaine du sport
- Note de perception détaillée des enjeux du projet

Le CNOSF a reçu **5 candidatures complètes**. Avec l'aide du pôle TEM, la Commission d'Appel d'Offre du 28 novembre a sélectionné **les 3 dossiers répondants le mieux aux critères**. Cette sélection a été soumise pour décision au Bureau exécutif du 30 novembre.

### 2. Phase 2 de la procédure dite « phase d'offre et négociation »

Les 3 candidats retenus lors de la phase 1 ont été invités à soumettre **une offre répondant à un cahier des charges** qui leur a été transmis le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Ce cahier des charges présente les prestations attendues de la part du titulaire. Ces prestations sont de 4 ordres :

1. La production et diffusion de contenus comprenant notamment :
  - a. Des événements sportifs en direct, en différé organisés notamment par les fédérations sportives détentrices de droits et membre du CNOSF.
  - b. Des magazines/ programmes de flux qui permettent le traitement de la diversité sportive et de sujets sociétaux
  - c. Des émissions de débats mettant en avant les acteurs du sport français et de son univers et des émissions généralistes liées au sport.
2. L'organisation de temps de partage réguliers avec les équipes politiques et opérationnelles du CNOSF
3. La mise en place d'une stratégie digitale et de promotion
4. La définition d'indicateurs clés de performance

Une **annexe financière a également été transmise** aux 3 candidats afin que ceux-ci puissent chiffrer les besoins additionnels en médiatisation du CNOSF qui ne sont pas inclus dans les 800 000 € versés chaque année au titulaire (mise en valeur de l'activité du CNOSF, diffusion de temps institutionnels ou sportifs importants...).



### 3. Rappel du calendrier de la consultation

- 21 octobre 2022 – Mise en ligne du règlement d'appel à candidature
- 21 novembre 2022 – Date limite de dépôt des dossiers de candidature
- 28 novembre 2022 – CAO pour recommandation au BE des candidats à inviter à soumissionner
- 30 novembre 2022 – Validation en BE des candidats à inviter à transmettre une offre
- 1 décembre 2022 – Invitation des candidats retenus à soumissionner et remise cahier des charges
- 2 janvier 2023 – Date limite de remise des offres
- A partir du 2 janvier 2023 – Analyse des offres puis phase de négociation avec les soumissionnaires
- Début février 2023 – CAO pour recommandation au BE du prestataire à retenir
- 15 février 2023 – Décision BE attribution du marché

# Audit interne financier du CNOSF

## Information

**Pôle :** Financier

**Elu référent :** Michel CALLOT

---

Comme s'y était engagé l'équipe dirigeante lors du Bureau exécutif du 15 novembre 2022, le Trésorier général Michel CALLOT présentera **en séance** au Bureau exécutif et au Conseil d'administration les **différents éléments et conclusions de l'audit financier mené** et échangera avec les administrateurs ayant demandé un accès aux comptes.

*Plus d'informations en séance.*

# Fonds de solidarité Ukraine

## Information

**Pôle :** Cabinet

**Elu référent :** Michel CALLOT

Afin d'accompagner les actions de solidarité des fédérations à destination des sportifs Ukrainiens, le CNOSF a mis en place en 2022 **un fonds de solidarité doté de 100 000 euros pour co-financer jusqu'à 50 % les coûts de ces actions** dans une limite de 8 000 euros par fédération.

Dix fédérations ont ainsi été soutenues au premier semestre 2022 et trois projets supplémentaires seront examinés lors du BE du 13 décembre. Avec ces **13 demandes, 86 379 € ont été sollicités** au titre du fonds de solidarité Ukraine.

### 1. Récapitulatif des projets déjà financés

Les 10 projets financés au premier semestre par le fonds de solidarité du CNOSF :

- **Hockey sur Glace** : accueil de 30 réfugiées, **subvention versée 8 000 €.**
- **Escrime** : accueil de l'équipe ukrainienne au Challenge Monal, **subvention versée 3 816€.**
- **Tennis** : accueil de deux joueuses mineures et leur famille au Centre national d'entraînement, **subvention versée 8 000€.**
- **Aviron** : accompagnement de l'équipe de PARA-ROWING sur le pôle France, **subvention versée 8 000 €.**
- **Handball** : accueil de l'équipe féminine dans le cadre des qualifications pour le championnat européen, **subvention versée 8 000 €.**
- **UNSS** : accueil d'une délégation d'une quarantaine de jeunes dans le cadre de la Gymnasiade, **subvention versée 8 000 €.**
- **Tir à l'arc** : prise en charge de la délégation Ukraine pour la Coupe du Monde Etape 3 organisée à Paris, **subvention versée 8 000 €.**
- **Sports de Glace** : soutien à l'entraînement des athlètes ukrainiens appartenant à la sélection nationale, **subvention versée 8 000 €.**
- **Squash** : Accueil d'une délégation Ukrainienne aux championnats du monde junior à Nancy, **subvention versée 7 650 €.**
- **Canoe kayak** : accueil au pôle France de l'équipe de paracanoe, **subvention versée 8 000 €.**

### 2. Nouvelles demandes

Les 3 projets en validation lors du Bureau exécutif du 13 décembre :

- **Badminton** : accueil depuis le mois d'avril de la délégation de parabadminton, **subvention demandée 8 000 €.**
- **Savate** : soutien à la participation de la délégation ukrainienne au championnat d'Europe de Savate du 7 au 11 septembre à Boulogne-sur-Mer, **subvention demandée 1 843 €.**
- **FFEPGV** : prise en charge par la fédération de 23 licences collectives à destination des réfugiés ukrainiens, **subvention demandée 1 070 €.**



# Actualités internationales

## Information

**Pôle :** Relations internationales

**Elu référent :** Jean-Pierre SIUTAT

Points sur les **conventions internationales** passées avec les CNO étrangers, l'accompagnement financier du CNOSF à l'AFCNO.

Retour sur le travail d'**accompagnement des candidatures françaises à l'international** par les équipes du CNOSF.

**Séquences fortes à venir en 2023**, avec notamment un déplacement dans les Balkans en janvier et l'accueil des COE en mai.

### 1. Les Conventions internationales

Afin de **promouvoir les valeurs olympiques et intensifier les échanges avec les pays cibles**, le CNOSF contracte des accords de coopérations avec certains CNO.

Le 10 mai 2022, le CNOSF a signé un accord avec le Comité Olympique Canadien avec lequel un plan d'actions pour l'année 2023 a été conclu en septembre 2022.

Le CNOSF est actuellement en discussions très avancées avec les Comités Olympiques des Etats-Unis, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Australie et du Japon pour la signature de conventions ainsi qu'avec celui du Sénégal pour renouveler l'accord signé en 2019.

Des signatures devraient être effectuées dans le courant du premier semestre 2023.

Il est rappelé que **les 109 fédérations membres ont la possibilité de mener des projets avec les pays cités ci-dessus en s'appuyant sur les chapitres de partenariat** contenus dans ces accords.

Pays ciblé	Date signature	Fin convention	Plan d'actions 2023	Budget alloué en 2023
Sénégal	21/11/2019 Renouvellement prévu 1 <sup>er</sup> semestre 23	31/12/2022 Fin prévue : 31/12/2026	1 <sup>er</sup> semestre 23	25 000€ Ligne « coopération internationale »
Canada	10/05/2022	31/12/2024	Adopté	
Etats-Unis	1 <sup>er</sup> semestre 23	31/12/2028	1 <sup>er</sup> semestre 23	
Allemagne	1 <sup>er</sup> semestre 23	31/12/2028	1 <sup>er</sup> semestre 23	
Italie	1 <sup>er</sup> semestre 23	31/12/2028	1 <sup>er</sup> semestre 23	
Australie	1 <sup>er</sup> semestre 23	31/12/2028	1 <sup>er</sup> semestre 23	
Japon	A déterminer	A déterminer	A déterminer	
Balkans	16 janvier 2023	31/12/2028	1 <sup>er</sup> semestre 23	

### 2. Subvention du CNOSF à l'AFCNO

Membre fondateur de l'AFCNO, le CNOSF souhaite l'accompagner dans son ambition de soutenir le développement du sport dans l'ensemble de l'espace francophone, d'en accompagner les athlètes et de promouvoir l'utilisation de la langue française au sein du mouvement olympique.

Afin de lui permettre d'atteindre ces objectifs, le CNOSF lui a attribué des subventions en 2020 (12 000€) et 2021 (18 000€).



Sous réserve d'approbation par le Bureau exécutif du 13 décembre, une subvention de 12 000€ pourrait à nouveau lui être attribuée au titre de 2022.

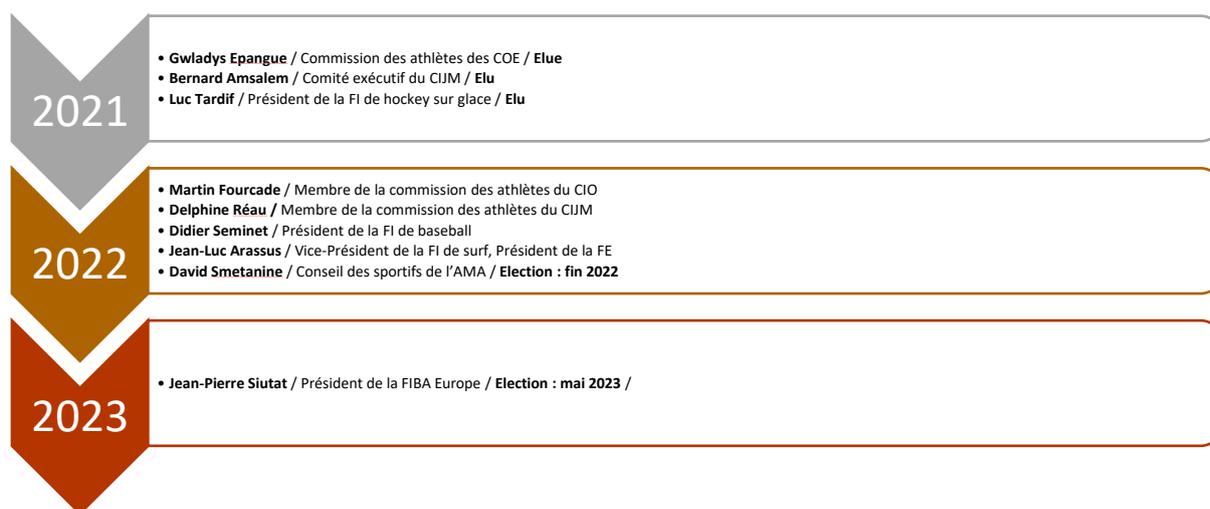
### 3. L'accompagnement des candidatures françaises

Le CNOSF soutient depuis plusieurs années **les candidatures de Français à des postes à responsabilité dans les instances internationales sportives** afin d'assurer le rayonnement et l'influence du mouvement sportif français à l'international.

L'accompagnement peut se traduire sous différents aspects : édition de brochures et/ou documents de campagne (lettre de candidature, profession de foi, programme...), montage et/ou conception de sites internet, conseils politiques, veilles, suivi de la prise de poste pour les 100 jours.

Le CNOSF dispose de **deux lignes budgétaires** permettant de soutenir financièrement les candidatures des dirigeants français à l'international : le Programme d'Accompagnement International des Fédérations et l'accompagnement des candidatures.

**Jean-Pierre SIUTAT n'a pas souhaité recourir à l'accompagnement du CNOSF** dans le cadre de sa campagne.



### 4. Déplacement aux Balkans

Face à la **recomposition des équilibres politiques due à l'invasion de l'Ukraine par la Russie**, le pôle des relations internationales du CNOSF a engagé des démarches auprès des Comités Olympiques des Balkans pour opérer un **rapprochement stratégique afin d'équilibrer les rapports de force en Europe**.

C'est dans ce cadre que le CNOSF a fait **entrer le CNO du Kosovo au sein de l'AFCNO** et que les programmes d'échanges ont été intensifiés.

Afin d'institutionnaliser ce partenariat, une délégation du CNOSF composée de Madame la Présidente, du vice-Président chargé des Relations Internationales, de la Directrice du pôle et de son adjoint, se rendra à Skopje et à Pristina les 15, 16 et 17 janvier 2023.

A cette occasion, le **traité de coopération « Balkans Coopération 5 » liant le CNOSF avec les Comités du Kosovo, de Macédoine du Nord, d'Albanie et du Monténégro sera signé**. Ce document est en cours de rédaction avec nos partenaires mais aussi avec les ambassades françaises des 4 pays cités.

En effet, **la délégation rencontrera des responsables politiques de premier plan** (Président de la République, Premier Ministre et Ministres des sports) ainsi que les équipes des Ambassades françaises de Skopje et Pristina, cette initiative entrant dans la stratégie de politique régionale globale du Quai d'Orsay.

### 5. Séminaire des Comités olympiques européens (COE)

Le séminaire des Comités olympiques européens réunit les 50 comités olympiques d'Europe et est **organisé, sous la supervision des COE, pour la première fois par le CNOSF**. Une partie du séminaire a vocation à être articulée autour de Paris 2024.



Ce séminaire représente l'occasion pour le CNOSF de **faire la promotion du modèle sportif européen**. Dans ce cadre, nous accueillerons la **commissaire européenne à l'innovation, à la recherche, à la culture, à l'éducation et à la jeunesse, Marya GABRIEL**. Un dîner de gala ainsi qu'une balade en péniche sur la Seine viendront ponctuer cet événement institutionnel et pourront permettre un **premier rassemblement des acteurs français de la French Sport Touch**, dans une optique de rayonnement et d'influence français.

Le programme est le suivant :

Mercredi 10 mai 2023 :

*Arrivée des membres du Comité exécutif des Comités olympiques européens – Accueil aéroport nécessaire*

- 19h15 : Cocktail de bienvenue pour le Comité exécutif des Comités olympiques européens – SKYBAR Hôtel Pullman Montparnasse
- 20h00 : Dîner de bienvenue pour le Comité exécutif des Comités olympiques européens – Le FILIA Hôtel Pullman Montparnasse

Jeudi 11 mai 2023 :

*Arrivée des délégations des Comités olympiques européens – Accueil aéroport nécessaire*

- 11h00-18h30 : Réunion des membres du Comité Exécutif des Comités olympiques européens – CNOSF
- 19h00 : Cocktail d'accueil des délégations – CNOSF

Vendredi 12 mai 2023 :

- 9h00 : Ouverture du séminaire – Pullman Montparnasse
- 9h00-18h00 : Séminaire – Pullman Montparnasse
- 20h00 : Dîner de gala et remise du Prix Piotr Nurowski (Meilleur jeune athlète européen) – Pavillon Royal

Samedi 13 mai 2023 :

- 9h00-12h30 : Séminaire – Pullman Montparnasse
- 14h00-17h00 : Excursion en péniche sur la Seine

Dimanche 14 mai 2023 :

*Départ des délégations*



# Dispositif de mobilisation des supporters français

## Information

**Pôle :** Transformation économique et marketing / Services aux Membres et Territoires  
**Elu référent :** James BLATEAU

Ce projet est initié par le CNOSF, travaillé en collaboration avec Paris 2024 et le CPSF depuis l'été 2022, faisant l'objet de points d'information réguliers en Bureau exécutif du CNOSF, **soutenu par le ministère des Sports et des JOP et en relation avec le dispositif « Gagner en France »**. Le CPSF est également intégré au comité de pilotage.

## 1. Les 2 piliers du dispositif de mobilisation supporters

### a. Un programme supporters *Allez les Bleus*

- Une **déclinaison des activités du Club Paris 2024** (+1M de membres) aux couleurs de l'Équipe de France, animée par les canaux de communication EFR et une newsletter qualifiée
- Une **expérience supporters en amont des jeux de Paris 2024** : 10 à 15 opérations sur de nombreuses compétitions (test events, TQO...) en coordination avec le programme de mobilisation athlètes / Gagner en France (test réalisé avec la Fédération Française de Cyclisme lors des Championnats du Monde)
- Une **identification des supporters « leaders »** et une présence lors des événements EFR, J-1 an, J-100  
⇒ **Une nouvelle communauté durable de supporters au bénéfice du programme d'engagement de demain du mouvement sportif**

### b. Des tribunes et zones supporters pendant les Jeux de Paris 2024

- Une **animation graduelle avec les fédérations des 752 sessions OLY** de Paris 2024 : mettre l'ambiance dans des tribunes dédiées et apporter un soutien attendu par les athlètes français > Engagement digital en amont / Tribunes équipées / Tribunes animées
- Une **activation au Club France à la Villette**, principal site de célébration hors sites de compétition
- Une présence **dans les Clubs Paris 2024 partout en France**  
⇒ **La vitrine de jeux populaires et festifs & un levier pour pousser tous les athlètes de l'équipe de France vers la victoire**

## 2. Les grandes avancées

### LUNDI 21 NOVEMBRE - RDV AVEC LE MINISTERE DES SPORTS :

Un apport en billetterie du ministère des Sports et des JOP au projet corrélé à un engagement de financement de places de la part du CNOSF à hauteur de 150K€

### JEUDI 24 NOVEMBRE - COMITE DE PILOTAGE PROGRAMME SUPPORTERS (CNOSF - PARIS 2024 - CPSF) :

Confirmation à Paris 2024 de l'engagement budgétaire de 150K€ du CNOSF à Paris 2024 pour achat de 5 places pour toutes les séances décisives (100 à 150 séances ciblées)

### EN COURS... - COLLABORATION AVEC PARIS 2024 :



Travail sur le placement des tribunes supporters dans tous les lieux de compétition de Paris 2024

**JANVIER A MARS - COLLABORATION AVEC PARIS 2024 :**

Janvier : Travail sur le concept / la mécanique du programme Allez les Bleus & de la billetterie, et définition de la stratégie de déploiement grand public

Février : Commande détaillée de la billetterie

Mars : Lancement grand public du programme

# Fonds de solidarité équipementier 2023 Décision

**Pôle :** Transformation économique et marketing / Services aux Membres et Territoires  
**Elu référent :** James BLATEAU

Sur décision du Bureau exécutif du CNOSF tenu le 15 novembre 2022, **12 fédérations seront à nouveau bénéficiaires en 2023 du Fonds de solidarité équipementier** mis en place avec Le Coq Sportif pour doter leurs athlètes et l'encadrement Elite et Junior, dans la **limite de 100k€ par fédération**. Il est proposé au Conseil d'administration de valider cette répartition.

## 1. Budget annuel

Un **dispositif de 600 k€ annuel** qui vise à équiper gratuitement depuis 2021 les fédérations participantes aux Jeux de Paris 2024 et qui le souhaitent en tenues de représentations pour les populations visées (Athlètes et staff Elite et Junior). Ce dispositif est **financé à hauteur de 400 k€ par les 4 fédérations ayant racheté leurs droits pour les tenues sportives auprès du COJOP** (FF Athlétisme, FF Basket-ball, FF Football et FF Handball), par une **contribution de 200k€ du CNOSF** et un **apport en produits du Coq Sportif** (à la hauteur d'1 produit acheté 1 produit offert).

## 2. Les Fédérations bénéficiaires en 2023

12 fédérations étaient bénéficiaires en 2022, et les **12 mêmes le seront en 2023** : FF Aviron, FF Canoé Kayak, FF Danse, FF Escrime, FF Haltérophilie Musculation, FF Lutte, FF Roller et Skateboard, FF Natation, FF Pentathlon moderne, FF Taekwondo, FF Voile, FF Boxe.

## 3. Prise en compte des retours d'expérience 2022

Suite à la prise en compte des retours d'expériences de chaque fédération, les **packages ont pu être modifiés par Le Coq Sportif** : ajout de chaussures, suppression de la bagagerie et d'une pièce chaude pas adaptée aux besoins.

## 4. Chiffres clés

**21 435 pièces seront distribuées en 2023** pour un engagement budgétaire du CNOSF de **599k€**, **permettant de couvrir 81% des besoins exprimés** par les fédérations. Le montant maximal pour une fédération est capé à 100 k€.

### Résolution soumise à validation du Conseil d'administration du 15 décembre 2022

Le Conseil d'administration approuve la répartition du fonds de solidarité Equipementier 2023 selon les modalités présentées et validées par le Bureau exécutif du 15 novembre 2022.



# PREMIERES MODALITES DE SELECTION DES FEDERATIONS POUR LES JO 2024

## Information

**Pôle :** Olympique et haut niveau

**Elue référente :** Anne TOURNIER-LASSERVE

La Commission Consultative des Sélections Olympiques (CCSO) étudie et vérifie la **conformité et la cohérence des critères guidant les grands principes de sélections** destinés aux fédérations olympiques.

Réunie le 8 décembre 2022, **la CCSO a étudié les modalités proposées par trois fédérations** (Golf, Pentathlon moderne et Voile) et émis un avis, sur lequel **le Bureau exécutif du CNOSF se prononcera** le 13 décembre 2022.

### 1. Rappel de la composition de la CCSO

- La vice-présidente du CNOSF en charge du haut-niveau / présidente de la CCSO.
- Le chef / la cheffe de mission\* pour les Jeux Olympiques d'été de Paris 2024.
- Le directeur du Pôle Olympique et Sport de Haut-Niveau du CNOSF.
- L'un des co-présidents de la Commission des Athlètes de Haut-Niveau du CNOSF.
- Le manager de la haute performance de l'Agence Nationale du Sport.
- Le président de l'Association des Directeurs Techniques Nationaux.

*\*à désigner*

### 2. Rapport et avis de la CCSO n°1

#### a. FF Golf

Quotas nominatifs basés sur ranking international. Possibilité d'obtenir jusqu'à 4 quotas féminins et 4 quotas masculins par CNO.

#### b. FF Pentathlon Moderne

Quotas nominatifs basés sur ranking international. Possibilité d'obtenir jusqu'à 2 quotas féminins et 2 quotas masculins par CNO.

#### c. FF Voile

Quotas non nominatifs à gagner sur des régates internationales. En tant que pays hôte, les 10 séries sont retenues (7 quotas féminins et 7 quotas masculins).

# Billetterie 2024

## Information

**Pôle :** Projet transversal

**Elue référente :** Marie-Françoise POTEREAU

Le **process de réservation** de billetterie pour les JOP de Paris 2024 a débuté et le CNOSF a accompagné les fédérations sportives dans leur démarche.

Un **point d'avancement sur les différents dispositifs** mis en place pour le mouvement sportif sera réalisé à l'occasion du Conseil d'administration.

Voici un rappel des différents dispositifs :

### 1. Priorité d'achat pour les parties prenantes des Jeux

Les acteurs des Jeux (CIO, partenaires, FI, 206 CNO, détenteurs de droits TV...) ont eu la possibilité d'émettre en avant-première des demandes d'achats de billets secs. **Cette offre a été étendue aux 32 fédérations françaises au programme** des Jeux. Elle ne concerne que les besoins propres de la fédération (revente des billets interdite).

Compte tenu du fait qu'aujourd'hui les **sessions des équipes de France ne sont pas identifiées** le CNOSF est intervenu pour obtenir du COJO une souplesse dans le process de commande. **Paris 2024 lance un travail individuel avec chaque fédération** pour répondre au mieux aux besoins de chacune.

**Paris 2024 indiquera en mars 2023 l'allocation accordée** à chaque fédération pour son propre sport. Dès le printemps 2023 elles pourront commander des billets pour d'autres sports.

Les parties prenantes ont également une **priorité d'achat pour les produits packagés commercialisés par l'agence On Location**. Le référent dédié au mouvement sportif est : Emmanuelle BRU, 06 47 73 18 65.

Le CNOSF, comme les fédérations Olympiques au programme des Jeux, a passé une pré-commande de billets à la fin du mois de novembre. Par ailleurs, en tant que partie prenante de Paris 2024, le CNOSF bénéficiera de 3000 billets, dont les bénéficiaires et les modalités d'attribution seront précisés prochainement.

### 2. Billetterie pour les athlètes

La **possibilité pour ses proches d'avoir accès à des places** pour assister à sa compétition est jugée importante pour la performance des athlètes.

- **Le CNOSF a passé une pré-commande de 2 billets pour toute session de compétition dans laquelle un athlète français concourt.** La question des modalités de financement est à l'étude, notamment dans le cadre des échanges avec le ministère des Sports et des JOP sur la convention d'objectifs.
- Le CNOSF, dans le cadre du groupe de travail **Gagner en France**, œuvre pour que **chaque athlète et cadre puisse disposer de billets complémentaires** pour ses



proches. Les modalités et le financement de ce dispositif seront prochainement confirmées.

### 3. Billetterie Terre de Jeux

Les **structures Terre de Jeux, dont les fédérations et les CDOS-CROS-CTOS** labellisées, auront, à la rentrée 2023, un accès prioritaire pour commander des billets de groupe, notamment pour les épreuves à grande jauges.

Ces billets sont **exclusivement réservés à leur usage direct et non-commercial** (interdiction de revendre des billets). Les modalités de ce dispositif seront prochainement confirmées.

### 4. Billetterie grand public

Le processus d'inscription pour réserver de la billetterie est désormais ouvert. Le seul canal d'achat est le portail en ligne : <https://tickets.paris2024.org/>

Deux types de produits sont proposés en deux vagues :

- les packs « sur mesure » comprenant jusqu'à 30 billets à partir du 15 février 2023
- les billets à l'unité à partir de mai 2023

Compte tenu de la forte demande, un système de tirage au sort est mis en place parmi les inscrits. Quelle que soit la date d'inscription, les participants partent sur un pied d'égalité, l'ordre d'inscriptions n'ayant pas d'incidence sur le résultat du tirage au sort.

Une priorité d'achat est accordée aux membres du Club Paris 2024. Pour augmenter ses chances d'être tiré au sort, s'inscrire au Club via le site : <https://club.paris2024.org>

Le grand public pourra également acquérir de la billetterie avec prestations associées auprès de l'agence On Location.

### 5. Billetterie achetée par l'Etat

L'Etat a annoncé vouloir acheter 400 000 billets. **70 000 pourraient être orientés vers les bénévoles. Le CNOSF œuvrera pour que ces billets bénéficient en premier lieu aux bénévoles licenciés** au sein des fédérations et que celles-ci puissent jouer un rôle dans l'attribution de ces billets.

# PASS'SPORT

## Information

**Pôle :** Cabinet

**Elu référent :** Christian DULLIN

Alors que s'achèvera le 31 décembre 2022 la deuxième édition du Pass'Sport, la dynamique est comparable à celle de l'an passé avec une **projection en fin de dispositif à 1,2 millions de bénéficiaires**. Dans les prochains jours, des échanges débiteront avec le ministère afin notamment de **poursuivre la simplification du dispositif** et **d'évoquer la prorogation jusqu'à la fin du mois de février du Pass'Sport**.

### 1. Une dynamique identique à celle de l'an passé

Avec le **franchissement de la barre du million de bénéficiaires le 7 décembre**, la dynamique du Pass'Sport 2022 est proche de celle de 2021. Ainsi, les projections au 31 décembre, date de clôture du dispositif, situent entre 1,1 million et 1,2 million le nombre total de bénéficiaires.

Au niveau des structures, la dynamique est comparable avec près de **47 800 clubs** qui ont accueilli des bénéficiaires.

L'ajout d'une nouvelle catégorie de bénéficiaires, **les étudiants boursiers, soit 500 000 nouveaux éligibles, n'a pas eu d'incidence sur le dispositif**, cette population n'ayant que très peu eu recours au Pass'Sport.

### 2. Une simplification à approfondir

La simplification du Pass'Sport s'est matérialisée par la **mise en place d'un code unique par bénéficiaire** permettant d'alléger les contraintes administratives pesant sur les clubs et d'inscrire plus facilement les bénéficiaires dans le Compte Asso.

Deux points sont notamment à travailler dans la perspective du Pass'Sport 2023 :

- **Le remboursement des clubs qui reste encore problématique** et ce malgré la fluidité que devait apporter l'Agence de Paiement et de Service de l'Etat (pour rappel : pour la première édition, les CDOS étaient tiers-payeurs) ;
- **L'information des bénéficiaires qui reste perfectible** et reste trop tardive (fin août pour les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, début octobre pour les étudiants).

### 3. Les prochaines étapes

Trois sujets feront l'objet d'échanges avec le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques dans les prochaines semaines :

- **La prorogation du dispositif jusqu'au 28 février** (comme l'an passé) afin notamment d'y intégrer les fédérations pour lesquelles la prise de licence s'effectue en début d'année civile ;
- **L'utilisation du reliquat** qui devrait être d'environ 30 M€.
- **Le retour d'expérience de la V2 du Pass'Sport** pour travailler dès à présent à une V3 plus simple pour les clubs et les bénéficiaires.



# Groupe de travail bénévolat

## Information

**Pôle :** Cabinet & pôle Service aux Membres et Territoires

**Elu référent :** Christian DULLIN

Le 14 octobre a été lancé un groupe de travail interne au CNOSF sur le bénévolat sportif. Dans la **perspective de l'atelier IPCS du 5 décembre** organisé par la Ministre, **le groupe de travail a formulé 16 propositions** autour de trois axes (reconnaissance de l'engagement, diversité dans les instances et choc de simplification).

Ces propositions ont pu être partagées avec le cabinet de la Ministre et lors de la journée du 5 décembre et ont contribué au plan présenté par la Ministre pour préserver la vitalité du bénévolat et continuer à développer son attractivité.

### 1. Composition et objectifs

Composition du groupe de travail : Christian Dullin, FFR ; Anne Tournier-Lasserve, FFA ; Philippe Manassero, CDOS 06 ; James Blateau, FFGym ; Emmanuelle Bonnet-Oulaldj, FSGT ; Bernard Amsalem, administrateur CNOSF ; Yohan Penel, FFBad ; Brigitte Clochet, UFOLEP ; Jean-Louis Denoues, CROS Centre Val de Loire ; Anne Cordier, CROS Pays-de-la-Loire ; Audrey Delacroix, FFT ; Arnaud Saurois, Maître de Conférences.

Dans la perspective de l'atelier « Impulsion politique et coordination stratégique » organisé par la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques le 5 décembre, **le groupe de travail a travaillé trois axes** (reconnaissance de l'engagement, diversité dans les instances et un choc de simplification dans la gestion de la vie associative) afin d'être force de propositions et ce avec **deux objectifs sous-jacents** : développer le recrutement des bénévoles et les fidéliser.

### 2. Propositions formulées par le CNOSF

Une proposition transversale : lancer une campagne de valorisation de l'engagement bénévole avec un discours sur le sens et la valeur de l'engagement et une représentation universaliste.

#### a. Axe 1 : reconnaître l'engagement

**Proposition 1 :** intégrer les acteurs du sport dans la dynamique de simplification de la VAE engagée par le gouvernement.

**Proposition 2 :** rendre plus attractif et opérant le Compte d'Engagement Citoyen par l'élargissement des droits ; la monétisation du compteur CEC et l'ouverture du CEC à d'autres services (mentorat, accompagnement...).

**Proposition 3 :** Permettre aux actifs ayant déjà des heures de CPF de mobiliser leurs heures acquises pour des actions de formation en lien avec l'exercice de leur mission bénévolat / mandat.

#### b. Axe 2 : assurer la mixité et la diversité dans les instances dirigeantes

**Proposition 1 :** assurer une expérience en association à chaque jeune soit par un stage au collège soit par le maintien de la phase 2 du SNU.

**Proposition 2 :** rendre plus attractif le mécénat de compétences pour des personnes en fin de carrière professionnelle, à travers une hausse progressive de la défiscalisation.

**Proposition 3 :** systématiser la valorisation de l'engagement associatif durant le parcours universitaire par des crédits ECTS.

**Proposition 4 :** faciliter l'accès au congé bénévole en augmentant le plafond annuel à 10 jours et en imposant la rémunération obligatoire du congé.



**Proposition 5 :** permettre une valorisation de l'engagement bénévole dans la grille d'évaluation des écoles françaises que les fédérations labélisent.

**Proposition 6 :** décliner au niveau régional le concept de Club des 300 femmes dirigeantes pour accompagner les fédérations à la mise en œuvre de la loi du 2 mars 2022 sur la parité dans les instances.

### c. **Axe 3 : permettre un choc de simplification dans la gestion de la vie associative**

**Proposition 1 :** faire du CRDLA l'espace ressource unique pour les associations sportives et sacrifier les financements des acteurs locaux de l'accompagnement (DLA, structures labélisées Guid'Asso, Espaces Publics Numériques).

**Proposition 2 :** développer les offres d'accompagnement local au service des clubs pour « faire avec » en sacrifiant les financements des structures accompagnantes.

**Proposition 3 :** avoir une seule plateforme (LCA) pour toute demande de subvention auprès des acteurs publics.

**Proposition 4 :** introduire des axes de subventionnement pluriannuels.

**Proposition 5 :** pérenniser un Fonds de numérisation accompagnant la transformation numérique des associations

**Proposition 6 :** prévoir un plan de formation des bénévoles aux solutions numériques.

## 3. Conclusions de l'atelier IPCS & priorités du ministère

Ces propositions ont été présentées au cabinet de la Ministre puis relayées par des membres du groupe de travail présents lors de **l'atelier IPCS du 5 décembre**. A la suite de cette journée de travail, la Ministre a présenté son plan d'actions pour les prochains mois pour préserver la vitalité du bénévolat et continuer à développer son attractivité :

1. **Faire du sport le champion de la validation des acquis de l'expérience, pour la reconnaissance et la valorisation des compétences des bénévoles sportifs.** Le projet de loi Travail adopté par le Parlement dessine le futur service public de la validation des acquis de l'expérience avec le compte d'engagement citoyen (CEC), qui sera repensé, afin de permettre à un maximum de bénévoles de bénéficier de droits à la formation. L'objectif est d'ouvrir le futur service public VAE aux bénévoles sportifs dès la rentrée prochaine.
2. **Conduire un choc de simplification, pour alléger la gestion quotidienne des associations.** Le sport sera un des premiers secteurs à s'engager dans la démarche du gouvernement qui lance une consultation publique en ligne en décembre 2022. Cette consultation permettra aux associations de remonter concrètement ce qu'elles veulent voir changer. Un tour de France du bénévolat est parallèlement organisé pour permettre aux acteurs locaux de contribuer. Une synthèse des contributions sera présentée en janvier 2023, avant de lancer des ateliers qui aboutiront à l'organisation d'Assises nationales de la simplification associative au printemps prochain. Objectif : alléger les obligations administratives pour redonner du temps aux bénévoles afin qu'ils se concentrent sur leurs activités.
3. **Promouvoir l'engagement, notamment celui des jeunes et des femmes, au sein des instances sportives.** Il s'agit de porter une attention toute particulière à l'engagement des jeunes et à la féminisation des instances par la promotion du bénévolat auprès des jeunes générations et en particulier des jeunes femmes, en s'appuyant sur les dispositifs tels que le Service national universel et le Service civique pour sensibiliser la jeunesse à l'engagement dans le sport. Le ministère s'engage également à soutenir et promouvoir toutes les actions conduites par le mouvement sportif et ses partenaires (ex : Club des 300 dirigeantes du CNOSF, Service civique Génération 2024) et à accompagner les six institutions signataires de l'Appel de Paris (CNOSF, CPSF, ANLSP, COSMOS, FNASS et FEP) dans la mise en œuvre de leur plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la diversité.

# Colloque « Sport et Olympisme : quel héritage pour les jeunes »

## Information

**Pôle :** Grandes Causes Nationales  
**Elue référente :** Véronique MOREIRA

---

L'organisation d'un colloque entre le **monde du sport et de l'éducation nationale** aurait pour objectif de **renforcer la synergie entre les acteurs** concernés de chacun des deux écosystèmes (référents fédéraux et des organes déconcentrés CD(RT)OS, inspecteurs d'académie, services déconcentrés du MSJOP).

Il s'agit de démontrer ce qui fonctionne afin de renforcer les différentes **passerelles entre l'école et le club**, avec pour objectifs sous-jacent la **préparation de l'Héritage Education** des Jeux 2024.

La date, initialement fixée au 16 janvier 2023, est reportée.

*Plus d'informations en séance.*

# Dispositif d'accompagnement de la transformation économique

## Information

**Pôle :** Transformation économique et marketing

**Elu référent :** Sébastien POIRIER

Point d'étape sur le **dispositif d'accompagnement de la transformation économique**, annoncé le 19 octobre 2022 à la suite de la présentation des résultats d'une étude sur les modèles économiques des fédérations, et dont les premiers rendez-vous sont déployés à partir de décembre notamment sur autour de **2 sources de revenus prioritaires** pour les membres remontées via cette étude : le sponsoring et le mécénat sportif.

## 1. Restitution de l'étude sur les modèles économiques des Fédérations

Organisée le 19 octobre 2022 au CNOSF, cette séquence est le coup d'envoi du **lancement du dispositif d'accompagnement de la transformation économique** :

- Une veille mensuelle spécialisée proposée à partir de janvier 2023,
- Des rendez-vous mensuels d'échanges de bonnes pratiques,
- 4 à 5 ateliers annuels d'acculturation d'une demi-journée avec appui d'un expert sur une thématique précise,
- La constitution d'un réseau de référents « transformation économique et innovation » pour faciliter les échanges > +80 référents identifiés

## 2. Prochaines étapes

### a. Premier atelier thématique « Sponsoring »

Organisé le 5 décembre en présence de 20 fédérations, animé par Fast Sport et avec le témoignage de la FF Judo > Objectif : travailler sa proposition de valeur pour déployer une offre adaptée aux attentes des sponsors et savoir identifier l'opportunité de travailler ou non avec une agence. Une séance de suivi est programmée le 9 février 2023 au CNOSF

### b. Première réunion mensuelle d'échanges autour de la thématique « mécénat sportif et fonds de dotation » le 9 décembre au CNOSF

Organisé le 9 décembre au CNOSF, ce temps permettra de présenter **les données clés du Baromètre sur le mécénat** soutenu par la Filière Sport

Témoignages et intervenants :

- Anne GROSPEILLET-QUINTIN, DG de la FF de montagne et escalade
- Martine ROBERT, directrice de la performance sociale à la FF de badminton
- Thierry PHAM, responsable du fonds de dotation de la FFT de Terre d'Impact
- Coralie ARRONDEAU, directrice générale adjointe de la Fondation du Sport Français
- Jean DAUDÉ, responsable Fondation Hand'Solidaire

### c. Présentation des dispositifs financiers équipements

Le 14 décembre au CNOSF, en collaboration avec l'ANS.

### d. Réunion mensuelle autour de la thématique « économie sociale et solidaire » et du lancement d'un groupe de travail piloté par Bernard AMSALEM

Lancement le 11 janvier au CNOSF.



# Modification de la composition de la Commission médicale

## Décision

**Pôle :** Grandes Causes Nationales  
**Elue référente :** Betty CHARLIER

Conformément aux statuts du CNOSF, la constitution de la Commission Médicale 2021-2025 du CNOSF a été approuvée le 9 décembre 2021 en Conseil d'administration.

En raison de différentes évolutions de postes, la coprésidence de la Commission Médicale 2021-2025 propose **les modifications suivantes**, validées lors du Bureau exécutif du 25 octobre 2022.

### 1. Composition actuelle de la Commission médicale

La **Commission médicale** est coprésidée par Betty CHARLIER et Jehan LECOCCQ.

Elle est à ce jour composée de :

- 4 représentants du CNOSF (dont les deux coprésidents)
- 17 médecins fédéraux
- 9 invités permanents en qualité de représentant d'institutions de la médecine du sport

Au vu des profils des médecins fédéraux, **la parité n'est pas atteinte**. La Commission compte 7 femmes sur 31 membres.

### 2. Evolutions proposées pour la composition de la Commission

	Collège	Prénom Nom	Fonction
<b>Remplacement</b>	Représentants du CNOSF	Philippe LE VAN → Stéphanie Nguyen	Responsable médicale des équipes de France Olympique
	Médecins fédéraux	Claude PESQUINI → Maxence ROUYER	Médecin fédéral de la Fédération Sportive et Gymnique au Travail (FSGT)
<b>Intégration</b>	Invités permanents	Philippe LE VAN	Chef Medical Officer du COJOP Paris 2024

#### Résolution soumise à validation du Conseil d'administration du 15 décembre 2022

Suite à l'approbation du Bureau exécutif du CNOSF le 15 novembre 2022, le Conseil d'administration du CNOSF ratifie la nouvelle composition de la Commission médicale 2021-2025.

# Séminaire des Territoires, Salon des Maires et Tournée des Territoires Information

**Pôle :** Service aux Membres et Territoires

**Elu référent :** Gilles ERB

Depuis la rentrée, l'arrivée d'une nouvelle équipe en charge des territoires et la nomination d'un nouvel élu en charge des territoires ont permis de **redynamiser les relations de travail entre le CNOSF et ses structures déconcentrées**.

Trois temps forts ont marqué le dernier trimestre de l'année : le **séminaire des territoires** (réunissant Elus et salariés), la présence du CNOSF au **Salon des Maires et des Collectivités Locales**, et enfin le lancement de la **Tournée des Territoires du CNOSF**.

## 1. Séminaire des Territoires

Le Séminaire des Territoires s'est tenu **les 27 et 28 octobre 2022 à la Maison du Sport Français**. Ce rendez-vous très attendu de nos structures déconcentrées (qui ne s'étaient pas réunies en présentiel depuis plus de deux ans) a obtenu un taux de participation très satisfaisant avec **150 participants pour 87 CROS, CDOS et CTOS représentés**, dont 7 territoires d'outre-mer.

Ce séminaire a alterné des **temps en plénière sur différents sujets d'actualité** – projet cashback solidaire, archives de France, exposition CASDEN, lutte contre les violences sexuelles, sobriété énergétique –, et des **temps en ateliers thématiques**, au cours desquels les participants ont pu échanger avec des experts sur les différents sujets développés pour l'occasion : Observatoire du sport fédéral, Guid'asso, transformation numérique, transformation économique, fiscalité et écoresponsabilité.

Enfin, le séminaire s'est achevé le vendredi midi après une **séquence sur l'engagement et la mobilisation autour de Paris 2024 articulée autour de partage de bonnes pratiques** en lien avec le Label Terre de Jeux 2024 et une prise de parole de l'équipe Engagement de Paris 2024 sur les Trophées Terres de Jeux, la Billetterie, la SOP...

## 2. Salon des Maires et des Collectivités Locales

Le Salon des Maires et des Collectivités Locales s'est tenu du 22 au 24 novembre 2022. Le CNOSF a pu y participer activement en tant que partenaire institutionnel. Le CNOSF a bénéficié d'un emplacement privilégié pour son stand, à proximité de l'arène des sports et du terrain de sport, favorisant ainsi les échanges avec un nombre important d'élus locaux et l'ensemble des autres acteurs présents. Le CNOSF a également pu organiser **deux conférences** :

### a. « Le mouvement Olympique et Sportif, des offres de services à destination des collectivités »

*En présence de*

- o Evelyne CIRIEGI, Présidente CROS IDF et représentante des CROS et CTOS au CNOSF
- o Philippe MANASSERO, Président du CDOS 06 et représentant des CDOS au CNOSF
- o Emilie LEPRON, Directrice du CROS Occitanie et Coordinatrice d'Expertise CNOSF
- o Mélodie CROUZAT, Chargée de mission professionnalisation au CNOSF



- o Sylvain SABATIER, Directeur des territoires au CPSF
- o Aurélien CORDEAU, Responsable des CROS – CDOS – CTOS au CNOSEF

#### **b. « Outils au service de la lutte contre les incivilités et dérives dans le sport »**

*En présence de*

- o Jean ZOUNGRANA, Vice-Président en charge du Mieux Vivre Ensemble dans le cadre des grandes causes nationale, CNOSEF
- o Anne CORDIER, Présidente CROS Pays de la Loire
- o Isabelle LEROY, Vice-Présidente de la Région Pays de la Loire
- o Emmanuel RORTEAU, Chef du service sport de la Région Pays de la Loire
- o Bernard JAMBON, Président de l'association Egal Accès

Une « **déambulation** » du **CNOSEF** a également eu lieu avec la présence de Jean-Pierre SIUTAT, Christian DULLIN, Evelyne CIRIEGI et Gilles ERB qui sont allés à la rencontre des fédérations présentes ainsi que des représentants de l'ANDES, de l'ANS et du ministère des sports et des JOP.

Enfin, le CNOSEF a également eu le plaisir d'accueillir, sur le stand, la ministre des Sports et JOP, Amélie OUDEA-CASTERA (Mercredi 18h) ainsi que Tony ESTANGUET (Jeudi 15h).

### **3. La Tournée des Territoires**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme politique de la gouvernance, une tournée du CNOSEF dans les territoires a été lancée en octobre dernier, afin de **valoriser l'action au plus près du terrain des CROS, CDOS et CTOS dans le cadre de la mobilisation autour de Paris 2024**.

Son principe général est d'organiser une visite de la Présidente, et/ou autre représentant du CNOSEF dans toutes les régions Métropole et Outremer à l'occasion d'événements locaux forts identifiés par les CROS, CDOS ou CTOS et le service des territoires au CNOSEF, et ce jusqu'au premier trimestre 2024. Les manifestations retenues sont organisées les CROS, CDOS, ou CTOS, entièrement ou en partie.

Ce dispositif s'inscrit dans le dispositif des Saisons Terre de Jeux 2024, et complète le dispositif « Tournée des drapeaux » organisée par Paris 2024.

La **première étape s'est tenue le 28 octobre 2022 lors du salon « Mieux vivre expo »** à la Roche-sur-Foron en Haute-Savoie en présence de Marie-Françoise POTEREAU.

Ensuite, Betty CHARLIER s'est rendue **le 1<sup>er</sup> décembre aux Rencontres « de la féminisation à la mixité dans nos associations »** organisées par le CROS Bourgogne Franche Comté à Besançon.

Pour la **troisième étape, Gilles Erb s'est déplacé au CREPS de Nantes le 5 décembre dernier**, dans le cadre d'un événement organisé par le CROS des Pays de Loire et la Journée Internationale des Bénévoles et Volontaires.

**L'équipe en charge des territoires travaille actuellement sur les prochaines dates à venir** en 2023, en collaboration étroite avec le réseau.



# Création d'une commission ad hoc « Sports de nature » Décision

**Pôle :** Grandes Causes Nationales  
**Elu référent :** Jean ZOUNGRANA

La proposition de création **d'une commission ad hoc « Sports de nature »** est soumise à ratification du Conseil d'administration **sous réserve d'une approbation du Bureau exécutif** du CNOSF du 13 décembre 2022. Cette procédure répond aux dispositions de l'article 14 du règlement intérieur du CNOSF. Cette commission regrouperait **l'intégralité des Président(e)s des fédérations des sports de nature** et ferait l'objet d'une demande d'exception à la parité au vu de cette composition.

## 1. Contexte de la demande de création d'une commission ad hoc « Sports de nature »

Les crises récentes ont mis en exergue des difficultés auxquelles les fédérations des sports de nature ont été confrontées. Les fédérations de sports de nature ont exprimé au CNOSF **un besoin accru de se réunir afin de partager leurs constats et difficultés** mais aussi d'identifier des réponses communes aux problématiques spécifiques soulevées par la pratique sportive en pleine nature (lien avec les gestionnaires de site, partage des espaces, etc.).

## 2. Proposition de fonctionnement et composition

Il est proposé que la commission ad hoc soit constituée de **l'intégralité des Président(e)s des 37 fédérations de sports de nature**<sup>1</sup>. Exceptionnellement, il n'y aurait donc pas d'appel à candidature.

La coprésidence serait assurée par Brigitte SOULARY, Présidente de la fédération française de randonnée pédestre et Jean ZOUNGRANA, Vice-président du CNOSF en charge du mieux-vivre ensemble et Président de la fédération française de canoë-kayak. Les fédérations de sports de nature étant majoritairement présidées par des hommes (31 présidents pour 6 présidentes), une demande d'exception à la parité est formulée.

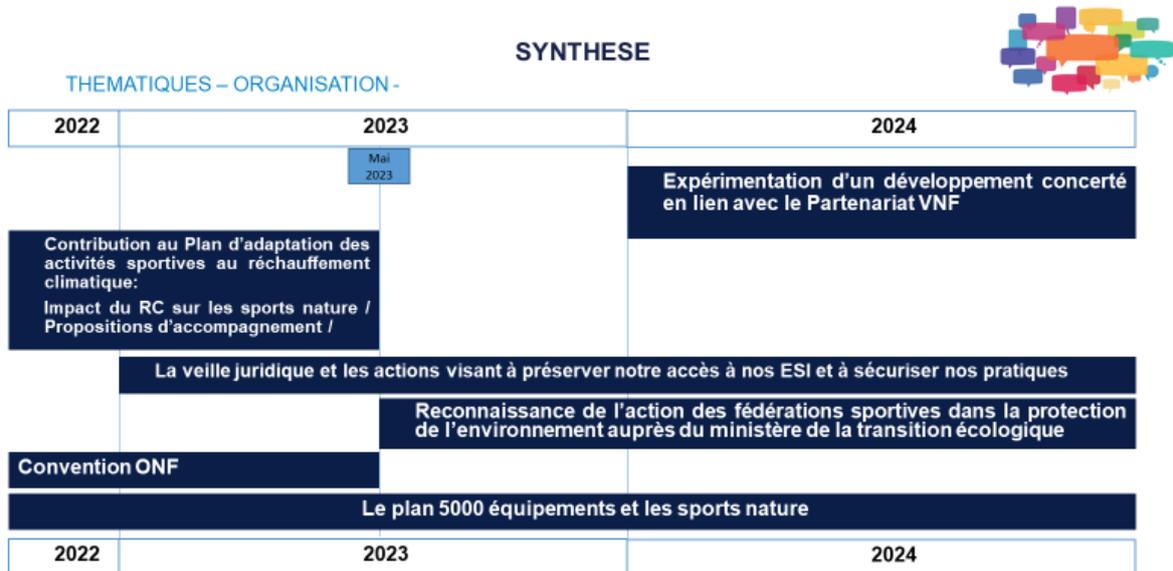
Cette commission serait invitée à se réunir **en séance plénière une à deux fois par an** et serait constituée de sous-groupes de travail thématiques. Le suivi opérationnel serait assumé par le Pôle Grandes Causes Nationales.

<sup>1</sup> FF Aéromodélisme / FF Aéronautique / FF Aérostation / FF Athlétisme / FF Aviron / FF Canoë-Kayak et Sports de Pagaie / FF Char à Voile / FF Clubs alpins et de montagne / FF Course d'orientation / FF Cyclisme / FF Cyclotourisme / FF Equitation / FF Etudes et Sports Sous-Marins / FF Hélicoptère / FF Maîtres-Nageurs et Sauveteurs / FF Montagne et Escalade / FF Motocyclisme / FF Motonautique / FF Natation / FF Parachutisme / FF Pêches sportives / FF Pentathlon Moderne / FF Planeur ULM / FF Randonnée Pédestre / FF Roller et Skateboard / FF Ski / FF Ski Nautique et Wakeboard / FF Spéléologie / FF Sport Automobile / FF Sports de Traîneau, Ski/VTT - joëring et canicross / FF Surf / FF Tir à l'Arc / FF Triathlon / FF Voile / FF Vol en planeur / FF Vol Libre / FSGT

### 3. Proposition de feuille de route

Les fédérations concernées ont pu se rassembler en novembre 2022 sous forme **d'un groupe de travail**. Les principaux sujets communs ont été identifiés :

- Les relations avec d'autres acteurs des sports de nature
- Le développement durable et l'acceptabilité des pratiques en pleine nature
- L'adaptation au changement climatique



#### Résolution soumise à validation du Conseil d'administration du 15 décembre 2022

Suite à l'approbation du Bureau exécutif du CNOSF le 13 décembre 2022, le Conseil d'administration du CNOSF ratifie la création, la composition et le mode de fonctionnement de la Commission ad hoc « Sports de nature ».

# Atelier IPCS Insertion par le sport

## Information

**Pôle :** Grandes Causes Nationales  
**Elue référente :** Sarah OURAHMOUNE

Le 7 novembre 2022, le ministère des Sports, de Jeux Olympiques et Paralympiques organisait un **atelier dédié à l'insertion par le sport**, dans le cadre des travaux IPCS (Impulsion Politique et Coordination Stratégique). L'atelier a permis la présentation d'enjeux communs entre les trois ministres présents : Amélie OUDÉA-CASTERA (ministre des Sports et des JOP), Olivier DUSSOPT (ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion), Carole GRANDJEAN (ministre déléguée en charge de l'Enseignement et de la Formation professionnels).

## 1. Synthèse des échanges

Le 7 novembre, la ministre des Sports et des JOP a réuni au Rugby Club de Drancy des acteurs impliqués dans l'insertion par le sport :

- Mouvement sportif : CNOF, CPSF, 5 fédérations (basketball, voile, athlétisme, badminton, clubs omnisports)
- Acteurs de l'insertion (APELS, ANPSS, notamment)
- Acteurs de l'emploi (Pôle Emploi, Cosmos, notamment)

Les acteurs présents ont partagé **le constat et l'ambition d'un sport qui agit sous deux volets** : le sport comme outil pour remobiliser des personnes éloignées de l'emploi (confiance en soi, remobilisation physique, rencontres), mais aussi le sport comme secteur d'atterrissage pour des personnes éloignées de l'emploi.

Les objectifs quantitatifs du ministère des Sports et JOP ont été présentés : **100 000 personnes « insérées par le sport » par an**, 10 000 clubs engagés dans l'insertion en 2024, 1000 Conventions d'Insertion Professionnelle pour les SHN en 2027, 500 coaches d'insertion par le sport en 2023.

Ces objectifs sont notamment inclus dans **une convention « Insertion par le sport »** signée ce même 7 novembre entre le Ministère des Sports et des JOP et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, dont voici ci-contre les 5 axes de travail ([détail en ligne](#)).

## 2. Suite des travaux

Suite à cet atelier, le CNOF, représenté par Sarah OURAHMOUNE, a rencontré les équipes de Thomas GUILLUY, Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises. Ils ont été chargés de développer **un programme « Les clubs sportifs s'engagent »** qui accompagnera des clubs qui souhaitent développer une action d'insertion, à travers des outils d'ingénierie de projet et des blocs de formation. Les échanges vont se poursuivre pour articuler les actions à venir.

### Multiplier par 5 l'insertion par le sport

1. Amélioration de la lisibilité de l'offre de formation et de certification dans le champ du sport
2. Simplification de l'accès aux dispositifs d'emploi et la sécurisation des trajectoires professionnelles
3. Renforcement du rôle social des acteurs du sport
4. Reconnaissance des parcours et des compétences dans le sport
5. Reconversion des sportifs de haut niveau



Le ministère des Sports et des JOP a annoncé la mise en place d'un Comité de suivi de la convention avec les parties prenantes, qui devrait se réunir trois fois par an. En avril 2023, un Grenelle de l'emploi dans le sport devrait également avoir lieu.



# Plateforme de cashback solidaire du CNOSF Information

**Pôle :** Transformation économique et marketing  
**Elu référent :** Sébastien POIRIER

Etat d'avancement **du projet de plateforme de cashback solidaire** validé le 12 octobre dernier par le Conseil d'administration du CNOSF et qui sera lancé la semaine du 30 janvier 2023 lors d'un petit déjeuner presse à la maison du Sport Français.

Principales avancées du projet :

## 1. Choix de l'agence Comquest pour accompagner le CNOSF dans la définition du logo, du nom de la plateforme et de l'identité visuelle associée

Dans le cadre de ce projet, **le CNOSF se charge de définir l'identité visuelle de la future plateforme et d'en faire la promotion**, avec l'appui d'une agence de communication, Comquest. De son côté, **la SAS SponsoPlus la développe techniquement**. Les deux parties réalisent ensemble le développement commercial et le déploiement territorial et fédéral.

## 2. Définition du plan de communication pour 2023

**Le lancement est prévu la semaine du 30 janvier 2023**, la date exacte restant encore à déterminer. Un dispositif de **promotion digitale et physique** va être lancé dans le même temps avec le souhait d'impliquer les fédérations et les structures territoriales du CNOSF.

## 3. Préparation du déploiement territorial dans les organes déconcentrés du CNOSF

Il importe au CNOSF de **donner les moyens aux CDOS et CTOS de jouer un rôle important** et de tirer des bénéfices du projet, en termes notamment de notoriété et de capacité à accompagner les clubs dans leur structuration et leur financement.

Ainsi, **des apprentis formés par SponsoPlus peuvent être mis à disposition des CDOS/CTOS** qui le souhaitent pour accompagner les clubs, soutenir la communication auprès des licenciés et contribuer au développement de partenariats locaux. Ces apprentis pourront également soutenir la mise en place de programmes locaux portés par les CDOS/CTOS.

## 4. Finalisation du protocole d'accord SAS SponsoPlus / CNOSF

Cette finalisation du protocole d'accord avec la SAS SponsoPlus se fait en lien avec le service juridique afin de **cadre la mise à disposition exclusive de la plateforme SponsoPlus au bénéfice du CNOSF**. La plateforme SponsoPlus existe depuis près de 8 ans. Il a été convenu dans le cadre de la présente collaboration que la SAS SponsoPlus met à disposition du CNOSF sa plateforme de manière exclusive et s'engage à l'adapter, la maintenir en état et continuer à la développer.



Il n'est pas prévu que le CNOSF rémunère SponsoPlus dans le cadre de l'accord. En revanche, un partage de revenus prenant en compte les investissements de chacune des parties a été défini.



# Club des 300 femmes dirigeantes

## Information

**Pôle :** Grandes Causes Nationales  
**Elue référente :** Marie-Françoise POTEREAU

La création du Club des 300 femmes dirigeantes répond à l'engagement n° 82 du programme politique du CNOSF : « **Identifier, valoriser et accompagner un nombre important de femmes pendant les 4 ans de la mandature afin qu'elles puissent accéder à des postes à responsabilités et permettre aux fédérations de tendre le plus tôt possible vers la parité** ». Le CNOSF souhaite informer ses administrateurs de l'avancement du projet.

### 1. Contexte et ambition du projet du Club des 300

Suite à la candidature de 470 femmes, une **première promotion de 150 femmes** a été constituée. Elles représentent une soixantaine de fédérations ou disciplines, et résident sur tout le territoire français, y compris en Outre-mer. Chaque président(e) de fédération a reçu la liste des lauréates de la première promotion qui sont rattachées à sa fédération. Le **programme d'accompagnement est réalisé par le CNOSF** avec Olbia Formation, et soutenu par Impact 2024.

### 2. Événement de lancement du 22 octobre 2022

La **première promotion s'est réunie le samedi 22 octobre 2022** à la Maison du Sport Français avec une centaine de lauréates présentes dont plusieurs d'Outre-mer. Les lauréates ont pu suivre une table-ronde avec Isabelle Jouin, Présidente de la fédération française de hockey, Cédric Gosse, Président de la fédération française de Triathlon, Zahia Ziouani, cheffe d'orchestre, ainsi qu'un temps de team building et une conférence sur le sentiment d'imposture.

### 3. Programme d'accompagnement en cours

Les lauréates peuvent suivre l'accompagnement *via* **une plateforme dédiée** (<https://clubdes300.franceolympique.com/>). Y sont accessibles des modules d'e-learning, des classes virtuelles, ainsi qu'un espace de messagerie.

Certaines lauréates ont déjà eu la chance d'être invitées à **différents temps forts** : par exemple auprès du CROS Normandie, du CROS Nouvelle-Aquitaine ou encore lors de l'atelier IPCS sur le bénévolat organisé par le ministère des Sports et des JOP.



# Trophées Sentez-Vous Sport 2022

## Information

**Pôle :** Transformation économique et marketing

**Elu référent :** Sébastien POIRIER

Les **Trophées Sentez-Vous Sport** résultent d'une volonté forte du CNOSEF de **mettre en avant des initiatives de petites entreprises** (de moins de 250 salariés), de grandes entreprises (de plus de 250 salariés), de structures territoriales, d'associations, de fédérations, qui mettent en place un programme d'activités physiques et sportives au profit de leurs salariés. Ils ont pour objectif de récompenser des réalisations, des actions, des pratiques et des engagements relatifs au sport en entreprise.

Pour son édition 2022, **39 dossiers ont été reçus et 5 lauréats désignés** par le jury réuni le 29/11/2022 au CNOSEF. Les vainqueurs seront dévoilés via une émission de SPORT EN FRANCE le lundi 19/12/2022.

**Participation :** 39 dossiers reçus au total, tous éligibles sauf 2 hors sujet.

### Composition du jury réuni le 29 novembre 2022 au CNOSEF

Président : Sébastien POIRIER, Vice-président du CNOSEF en charge de la transformation économique

Autres Membres :

- Betty CHARLIER – Vice-présidente du CNOSEF en charge du sport-santé
- Frédéric DELANNOY – DTN de la FFSE
- Agnès DESVAUX – Responsable du pôle Affaires Institutionnelles de l'Union Sport et Cycle
- Maryse JURANVILLE – RH chez BPCE
- Stéphane SOLINSKI – Directeur Général de Sport 2000 (lauréat 2021, moins de 250 salariés)
- Alain FUCH – Médecin et président d'Azur Sport Santé, lauréat d'un trophée organisé par la Commission européenne, dans la catégorie Entreprise

### Cinq lauréats désignés

Catégorie	Lauréat	Nom du projet
• Entreprise et sportif de haut-niveau	• STUDI	• STUDI Team
• Stratégie, Management et bien-être en entreprise -250 salariés	• JCD Groupe	• L'Instant Sport by JCD
• Stratégie, Management et bien-être en entreprise +250 salariés	• Groupe Rouiller	• Univers de la forme et du sport
• Collectivités territoriales -250 salariés	• Mairie de Petit-Couronne	• Mouv'Month
• Collectivités territoriales +250 salariés	• Communauté d'Agglomération de Haguenau	• TEAM C.A.H.

### Dévoilement

Les lauréats seront annoncés le lundi 19 décembre à 19 h 00 lors de l'émission « Les grandes questions du sport » sur la chaîne SPORT En France.



# Suivi du plan de sobriété énergétique du sport

## Information

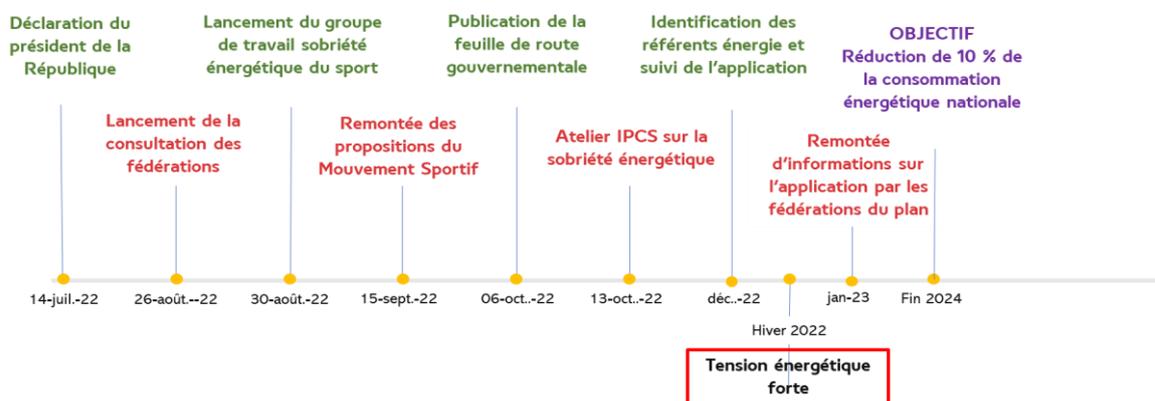
**Pôle :** Grandes Causes Nationales  
**Elu référent :** Jean ZOUNGRANA

Le 13 octobre 2022, le ministère des Sports, de Jeux Olympiques et Paralympiques a publié **le plan de sobriété énergétique du sport**. Ce plan de 40 mesures doit permettre au monde du sport de réduire de 10% ses consommations par rapport à 2019 et d'ici 2024. Le **comité de suivi du plan** s'est réuni pour la première fois le mardi 6 décembre. Un retour du CNOSF sur l'application par le Mouvement sportif est attendu pour le 25 janvier 2023.

## 1. Contexte

Cet été, le gouvernement a annoncé la rédaction d'un plan de sobriété énergétique. Toutes les têtes de réseaux dont le CNOSF ont été réunies par le ministère pour travailler **sur une feuille de route commune**. Malgré un calendrier contraint (voir ci-dessous), le [plan de sobriété énergétique du sport](#) a pu être publié le 13 octobre.

Le CNOSF a notamment sollicité ses membres fin août et ainsi pu agréger **plus de 100 contributions**.



## 2. Mise en œuvre des premiers engagements

Parmi les engagements applicables au Mouvement sportif, le CNOSF coordonne la nomination par chaque fédération **d'un référent Energie** (mesure 27). Ce référent aura pour mission **le suivi de la mise en œuvre des engagements de sobriété** et sera l'interlocuteur du CNOSF en la matière. Pour procéder à ces nominations, un courrier a été adressé aux Président(e)s de fédération le 1<sup>er</sup> décembre. Le retour est attendu le 15 décembre 2022.

Le 6 décembre s'est tenue la **première réunion de suivi de l'application du plan**. **Le CNOSF a entrepris la rédaction d'un questionnaire simple que les fédérations pourront remplir** en ligne afin de renseigner leurs avancées concernant l'application du plan de sobriété. Un retour des fédérations est attendu pour le 10 janvier 2023.

Le pôle Grandes Causes Nationales du CNOSF sera ensuite chargé de **synthétiser les données avant de les transmettre au Ministère au plus tard le 25 janvier 2023**. Chaque tête de réseau est soumise à ce calendrier pour un point d'étape commun au début du mois de février.

### 3. Application des engagements au siège du CNOSF

Les mesures prescrites par le plan de sobriété sont également appliquées au sein de la Maison du Sport français. **Deux audits énergétiques du bâtiment ont été réalisés** (2021 et 2022).

Les rapports rendus par les prestataires proposent des pistes d'investissement pour **optimiser l'isolation, réduire les consommations et améliorer la performance environnementale** du bâtiment. Des temps de travail entre les services sont également organisés pour identifier les pistes de réduction de l'impact carbone des activités.

# Travaux de la CAHN et Week-Ends Bleus

## Information

**Pôle :** Cabinet

**Elus référents :** Astrid GUYART et Romain GIROUILLE

La Commission des Athlètes de Haut Niveau (CAHN) du CNOSF, à la suite d'une **réorganisation opérationnelle durant l'été** (passage en « mode projets »), mène huit dossiers, chacun porté par un athlète référent et avec l'appui des services du CNOSF.

Certains d'entre eux ont **déjà trouvé une traduction concrète** (Week-ends Bleus, Rendez-vous de la CAHN), pour d'autres, le séminaire de travail organisé au Mans a été l'occasion d'un point d'étape et d'échanges.

### Les Rendez-vous de la CAHN

La première émission, « Athlètes – les rendez-vous de la CAHN » dont le sujet était la maternité et le haut-niveau, a été diffusée le 29 novembre sur Sport en France. L'émission de décembre aura pour thème le dopage.

### Séminaire de la CAHN

Les membres de la CAHN se sont retrouvés pour 3 jours de séminaire, au Mans les 9, 10 et 11 décembre 2022. Au programme :

- Des temps de partage et de cohésion
- 6 ateliers thématiques sur les dossiers du CNOSF sur lesquels les athlètes de la CAHN sont associés (**Village Olympique, Club France**) mais aussi sur ses propres projets :
  - **Programme Marketing Athlètes** : avec l'appui des équipes du pôle Transformation économique, réflexion sur les moyens d'associer les athlètes aux futurs partenariats et offres marketings proposés par le CNOSF (
  - **Parcours Reconversion Athlètes** : vise à mettre en place un parcours de reconversion complet (immersion auprès d'entreprises partenaires, tutorat et mentoring, présentation et compilation des dispositifs existants) auprès de promotions de SHN.
  - **CAHN fédérales** : accompagnement des fédérations dans la mise en place des nouvelles dispositions statutaires liées à la représentation des athlètes de haut niveau dans leur gouvernance et mobilisation des athlètes afin qu'ils s'y engagent
  - **Retraites** : travail en vue de la prochaine réforme des retraites afin de mieux prendre en compte les spécificités de la situation des SHN

### 3<sup>e</sup> Week-End Bleu au Grand Bornand

Le prochain week-end bleu aura lieu au Grand Bornand dans le cadre d'une étape de coupe du monde de biathlon. 40 athlètes, été-hiver, olympiens et paralympiens seront présents. Un temps d'échanges avec le ministre des Sports est prévu le samedi (option à l'agenda de la Première ministre).

